



mon employeur peut il me licencier?

Par **soledad**, le **27/05/2009** à **16:24**

enceinte de 5 mois mon employeur le sais de puis mon 2eme moi de grossesse. il me licencie aujourd'hui pour faute grave mai paradoxalement me demande de faire un pres- avis d'un moi quels sont mes droit pouvez vs m'aider svp

Par **Xavier Berjot**, le **27/05/2009** à **21:43**

Un employeur peut licencier une salariée pour faute grave, si sa décision n'est pas liée à la grossesse. En cas de litige, il appartient à l'employeur de prouver que sa décision est étrangère à la grossesse de l'intéressée. Par ailleurs, il n'est pas cohérent de demander à un salarié licencié pour faute grave d'exécuter son préavis, car la faute grave suppose que le maintien du contrat de travail n'est pas possible, même pendant le préavis. Votre licenciement pourrait être déclaré sans cause réelle et sérieuse.

Maître Xavier Berjot
<http://www.xavierberjotavocat.com>